

L'ECHO DE PEISEY

N°30

BULLETIN MUNICIPAL
DE PEISEY-NANCROIX
Août 2023



COMMUNE DE
**Peisey
Nancroix**

Bonjour à
toutes et à tous,

Vous retrouverez dans ce nouveau
numéro de l'Écho de Peisey un maxi-
mum d'informations concernant l'ac-
tion de la commune durant ces
derniers mois.

La sortie de ce numéro correspond au mi-man-
dat de la municipalité. Certains diront « déjà ! »,
d'autres « seulement ! ». C'est ce qui fait la richesse de
nos sociétés démocratiques. Le plus important c'est le tra-
vail produit par nos élus et nos services pour l'intérêt gé-
néral de notre commune de montagne.

Malgré les contraintes très fortes (administratives,
techniques et financières) notre équipe n'a de-
cisé d'essayer de développer notre vallée
et la qualité de vie qui va avec, pour
ses habitants et ses visiteurs.

Notre
action a
été ralentie par
un cryptovirus qui a
détruit l'informatique de
notre commune en mars de cette
année. Comme Bourg-Saint-Maurice il
y a deux ans et d'autres communes de Sa-
voie encore aujourd'hui, ces actes causent beau-
coup de dégâts matériels et stoppent le travail, tout
court.

Je salue notre personnel administratif à qui l'on doit un
rétablissement rapide du fonctionnement. L'implication de
nos agents a permis de continuer à travailler pour régler les
affaires courantes tout en pensant à nos projets, même si
une partie de ceux-ci a dû être temporisée.

La dernière saison de ski a encore été un bon cru malgré
un mauvais calendrier scolaire en fin de saison et un déficit
de neige sur la première moitié de celle-ci. En fait, la neige
a croisé les clients. De début décembre à fin février nos sta-
tions ont connu un fort taux d'occupation (avec un mois de
janvier jamais vu auparavant), mais avec extrêmement peu
de neige. Pour mars et avril, la neige est arrivée, mais la
clientèle était partie ! Étrange, comme le sont les saisons
depuis le Covid !



Le vrai côté po-
sitif est que les gens
sont contents et nombreux
à venir au ski pour se faire plaisir
et consommer sur nos territoires. Avec
peu de neige, nous avons proposé un pro-
duit de bonne qualité. Reste à travailler encore
pour améliorer le ski tout en développant la qualité
de vie en village et en station, ainsi que les services
et l'animation commerciale.

Ce printemps a vu M. Auguste PICOLLET démis-
sionner de son poste de conseiller départemental. Il
s'agit d'un choix personnel et non lié à des pro-
blèmes de santé. Auguste va bien ! Étant son rem-
plaçant, j'ai l'honneur de prendre son poste. Nous
sommes donc un binôme avec Cécile UTILLE-
GRAND pour défendre et porter les projets de notre
canton qui s'étend de Centron au Col de l'Iseran !

Mon engagement auprès de notre commune
reste intact pour les 3 ans de mandat restant. Je re-
mercie les conseillers et adjoints qui s'impliquent sur
les différents aspects de notre vie communale. Tout
le travail réalisé est un travail collectif dont vous trou-
verez un aperçu dans les prochaines lignes.

Bonne lecture et bonne fin d'été !

Guillaume VILLIBORD, Maire.

STATION DE PLAN PEISEY

Finalisation du développement urbain et réhabilitation de l'existant

Et oui, il se passe des choses à la station ! Comment pourrait-il en être autrement avec des terrains prévus d'être bâtis depuis des décennies (dès l'origine de la station) sans compter les bâtiments et voiries construits il y a un demi-siècle et qu'il faut rénover.

Centre commercial les Cristaux Blancs

La partie construction neuve en tête du centre commercial sera livrée à Noël de cette année. La rénovation de l'existant est pour l'année prochaine, comme prévu au planning.

Terresens

Livraison pour cet hiver aussi.

La résidence Sotarbat au Parchey

Elle sera ouverte cet été avec la livraison du projet des « Jardins de Peisey » devenu la « Cour des Écureuils » (belle résidence avec des lits qualitatifs, en location. Une piscine et une salle de séminaires sont présentes).

Le Club Med

Il avait pu se rénover et s'agrandir l'an passé avec la création de logements pour leur personnel avec un terrain cédé par la commune pour ce faire.

EDIFIM

Projet sous la résidence « Les Gentianes », a obtenu un permis. Le projet se situe sur un terrain privé, là où devait se faire « Paradisud » dans les années 2000 déjà. Le Conseil Municipal a travaillé dur pour trouver des compromis avec le promoteur

qui avait le droit de faire 10 000 m². Le projet actuel « ne fait plus que » 8 400 m² avec une architecture plus en phase avec les attentes actuelles, sans compter les demandes qui ont été faites par la mairie pour signer des conventions rendant ces lits chauds et la période de travaux moins désagréable.

La commune de son côté reprend les réseaux et les voiries sur ce secteur avec une participation des privés. Un projet de bâtiment sur le transformateur face au centre commercial pourra se faire. L'idée, qui venait pourtant de la commune, était de mettre le ski club à côté d'un projet privé, le projet privé devant en quelque sorte payer le local du ski club. Ce projet ne pourra se faire, le côté trop bétonné et l'équilibre économique n'étant pas atteints. **Une réhabilitation de ce site sera quand même opérée pour offrir un arrêt navette et des toilettes publiques notamment.**

Le front de neige du Peisey

Il a été amélioré l'an passé avec encore quelques finitions cette année. Cet endroit est passé d'un statut de « friche » depuis 20 ans et la création du Vanoise Express à quelque chose de plus « végétalisé ». Il faut qu'à l'avenir ADS soit plus consciencieux dans la finition des fronts de neige notamment. Il reste de la vie et des activités à apporter, sans doute.

AMI STATIONS DE MONTAGNE

La commune essaie de travailler avec les copropriétés pour la rénovation et l'extension des immeubles quinquagénaires. Depuis le 30 août 2021, nous faisons partie des lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt dit « Rénovation des stations de Montagne », lancé par Atout France.

Pourquoi avoir candidaté à l'AMI ?

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de conforter l'hébergement sur Plan Peisey (Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2 du Plan Local d'Urbanisme). Cet AMI (2021-2026) a été proposé par Atout France, dans le cadre du dispositif France Tourisme Ingénierie. L'objectif est de permettre aux communes candidates d'accompagner les copropriétaires dans leurs démarches de rénovation. À cette fin, les communes « supports de stations » bénéficieraient d'un apport en ingénierie (expertises techniques, juridiques, et financières), ainsi que d'une aide financière à la conduite d'études opérationnelles.

Comment va fonctionner cet AMI ?

La Commune de Peisey-Nancroix va bénéficier de moyens techniques lui permettant d'étudier son parc immobilier de loisir, afin notamment, de créer une offre touristique en adéquation avec le profil de ses résidents, propriétaires de résidences secondaires. Pour cela, la Commune proposera des solutions de rénovation, en lien avec l'Office de Tourisme, ADS, les Syndics de copropriétés, ainsi que des structures privées, opérant dans le domaine de la rénovation (et différents acteurs de la station de Peisey-Vallandry).

Les copropriétaires seront-ils obligés de rénover leur bien ?

L'ensemble des mesures entreprises se feront sur la base de la proposition. Ainsi, aucun copropriétaire ne sera soumis à une obligation de rénovation. L'AMI permet également de proposer des études pré-opérationnelles et opérationnelles. Le but étant que chaque copropriété puisse trouver un modèle de rénovation adapté à son architecture, et qui lui convienne d'un point de vue financier (surélévation, rénovation thermique).

Pourquoi rénover aujourd'hui ?

Rénover permet de réaliser des économies d'énergie. Il s'agit d'un investissement sur un bien foncier (augmentation de la valeur locative). De plus, la location d'appartements jugés trop « énergivores » ne sera (progressivement) plus possible (Loi Climat et Résilience en date du 22 août 2021). Enfin, cette possibilité d'aide à la rénovation s'éteindra en 2026 (Fin de l'AMI).

Les prochaines étapes de Plan Peisey

Année 2025

- ✓ Changement du Télévillage et agrandissement du front de neige avec création de parkings.
- ✓ Sens unique à créer autour du haut de Plan Peisey (Gentianes) pour l'accès sécuritaire et confortable au télésiège et aux résidences du Parchey, pour permettre la mise en place des moloks et leur bon fonctionnement, la création de parkings en bord de voirie ainsi que des circulations piétonnes, sans compter une nouvelle circulation pour la navette.

Urbanisme

Quelques chiffres 2022

- 31 Permis de construire
 - 1 Permis d'aménager
- 29 Déclarations préalables
 - 3 Autorisations de travaux
 - 1 Permis de démolir
 - 1 Certificat d'urbanisme opérationnel
- 108 Certificats d'urbanisme
- 75 Déclarations d'Intention d'Aliéner

Une commune qui accompagne et rend un vrai service avec un service urbanisme jeune et dynamique en la présence Simon et Gauthier que l'on remercie pour leur travail et leur implication !

Le bâtiment de la Poste

Le bâtiment de l'ancienne poste a été attribué à François Xavier Dechamps et Benjamin Giachino, suite à un appel à manifestation d'intérêt. L'objectif est l'ouverture d'un bar restaurant, ouvert à l'année.

Reste des difficultés à surmonter, mais comme pour tout projet.

Nous leur souhaitons beaucoup de réussite dans leur projet.

Ouverture prévue au plus tard courant 2024.

La Cantine sous l'école

La cantine de l'école ne sera pas faite cette année. Sur un montant estimé de 400 000€, les offres reçues se montent à 700 000€ hors menuiseries. La commune n'a pas vocation à investir « coûte que coûte » et ce projet est remis à 2024 en espérant trouver un équilibre économique.

Loi ZAN

La loi Climat et Résilience (2019) est venue fixer des objectifs à réaliser aux collectivités.

D'une part, d'ici 2031, la diminution d'environ 50% du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles, et forestiers par rapport au bilan des 10 dernières années (2011-2021). D'autre part, d'ici 2050, la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) grâce à l'équilibre entre le total des surfaces artificialisées et re-naturées.

La « Zéro Artificialisation Nette » est né d'un constat, celui des conséquences néfastes de l'extension urbaine et de l'artificialisation des surfaces sur :

- ✓ Le changement climatique
- ✓ L'érosion de la biodiversité
- ✓ L'amplification du risque d'inondation
- ✓ La réduction des surfaces agricoles
- ✓ L'amplification des disparités territoriales
- ✓ Les dépenses liées aux réseaux au rythme de 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés chaque année en France.

Les objectifs mentionnés seront pris en compte dans les différents documents d'urbanisme (notamment au sein du SCOT et PLU).

Le service urbanisme sera donc amené à travailler sur une modification de son Plan Local d'Urbanisme, prenant en compte une réduction des zones constructibles, afin d'en limiter l'artificialisation.

FINANCES

La commune a été victime le 18 mars 2023 d'une cyberattaque comme de nombreuses collectivités alentours (Porte de Savoie, hôpital d'Albertville, Mairie de Bourg-Saint-Maurice...) et nationales.

Cette attaque a donc empêché, malgré toute la bonne volonté et l'implication des services, le vote des budgets en mars. Il est difficile encore aujourd'hui et certainement pour quelque temps encore de reprendre un fonctionnement complètement normal. De ce fait également, privé de moyens informatiques nécessaires à la bonne gestion, notamment comptable, les règlements de factures ont dû être mis en attente quelques semaines. La commune tient donc à s'excuser auprès de tous les prestataires impactés, cela étant vraiment indépendant de notre volonté.

Une autorisation a été donnée par la Préfecture de voter les budgets prévisionnels 2023 plus tardivement que le mois de mars. Il a donc été possible de voter certains budgets lors du Conseil Municipal du 06 juin :

- Budget de l'eau
- Budget du nordique
- Budget de la Garderie

Celui du CCAS a été voté lors du Conseil D'Administration qui a eu lieu le vendredi 23 juin.

À l'instant où nous écrivons ces lignes, celui de la commune est encore en cours d'élaboration et en attente d'éléments chiffrés de la Trésorerie (SGC de Moûtiers).

Nous avons cependant voté le budget en l'état lors du Conseil Municipal du 10 juillet pour pouvoir régler les fournisseurs en attente de paiement.

Les perspectives sont bonnes avec des marges de manœuvre financières qui existent sans pourtant augmenter les taux d'imposition :

Taxe de séjour

Les nouveaux lits apporteront de nouvelles ressources, c'est sûr. Mais, nous vous en avons déjà parlé, nous avons fait appel à un cabinet privé pour collecter cette taxe et les fruits ont été bel et bien cueillis. Nous sommes passés de 180 000€ à plus de 250 000€ de taxe de séjour, à périmètre tout à fait constant. Soit une augmentation de 40% !

Amélioration de la gestion de la garderie

Notre garderie coûte plus de 150 000€ par an au contribuable, c'est trop. Nous allons travailler sur ce sujet pour garantir le service, mais en diminuant le reste à charge pour le budget communal. Cela passera peut-être par une collaboration plus étroite avec Landry et sa propre garderie.

Isolation

L'isolation des bâtiments et leur moyen de chauffage sont à l'étude pour être plus vertueux.

Eau

Nous envisageons de mettre un système de relève des compteurs plus simple dès l'an prochain. Cela permettra, entre autres, de travailler le prix de l'eau sur deux saisons sans que cela ne coûte plus cher à l'habitant à l'année. Comme la population est multipliée par 10 parfois en hiver, ce levier permettrait d'améliorer le résultat du budget de l'eau qui est déjà bon, mais les investissements sur l'eau et sa gestion restent nombreux.

Taxe sur les résidences secondaires

Cette opportunité offerte par l'État aux communes de montagne à partir de l'année prochaine pour augmenter la taxe d'habitation des résidences secondaires sera étudiée afin de faire face aux demandes multiples de ces mêmes résidents secondaires. Ceux-ci sont parfois très demandeurs d'infrastructures nouvelles et ce levier permettrait de les financer.

Les énergies renouvelables

Elles sont à l'étude sachant que le gouvernement impose des plans d'urgence aux communes dans ce sens-là. Voilà encore une charge de travail importante pour nos équipes, mais qui pourrait porter ses fruits avec de nouvelles rentrées financières et une diversification énergétique.

Les subventions

Aller chercher plus de subventions est une priorité. Nous avons été trop en retrait l'an passé sur les demandes de subventions. Nous essaierons de faire mieux cette année et dans le futur.

Lotissement du Villaret

Il avait été évoqué la création d'un budget annexe « Lotissement ». À ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de la régularisation du foncier. Quand ceci sera acquis, les dépenses concernant ce sujet et impactant pour le moment le budget communal seront transférées sur ce budget adhoc.

Le ski de fond

D'ores et déjà le ski de fond est à l'équilibre. L'apport de la navette « Nordic Express » depuis Les Arcs, a permis, entre autres, d'équilibrer les comptes où auparavant une subvention d'équilibre de 80 000€/an environ était nécessaire. La dynamisation future du site pourrait aussi apporter plus de recettes sans toutefois créer de nouveaux bénéfices, car dynamiser se fait par des investissements, comme actuellement la rénovation et l'extension du centre nordique. Un emprunt a été souscrit pour financer ces travaux cette année. L'objectif est de mettre au bon niveau d'accueil ce site très fréquenté et faisant la singularité de Peisey-Vallandry.

Rappel

Les emprunts en cours de la commune avaient été renégociés « pile au bon moment », juste avant la remontée des taux ! La commune a ainsi gagné 700 000€ de ressources d'ici 2031 !

LES TRAVAUX

Depuis le début du mandat, d'importants travaux de réseau et de voirie ont été effectués.

Pour cette année, dans un premier temps il convient de terminer tous les travaux commencés les années précédentes (VRD Chenarie, Route de la Tannerie, Enfouissement des lignes au Freiney...). Dans un 2^e temps, 3 secteurs ont été identifiés comme prioritaires pour cette année : réfection des réseaux et de la voirie sur Plan Peisey, extension des réseaux et réfection de la voirie au Villaret chemin des Grangettes et au chef-lieu ruelle de la Fruitière.

Travaux VRD secteur Plan Peisey

- Remplacement du réseau vétuste d'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales entre le carrefour Terresens et l'Hôtel La Vanoise : travaux terminés ;
- Remplacement du réseau des eaux usées le long des garages en aval du centre commercial : travaux terminés ;
- Dévoiement et extension du réseau des eaux usées et des eaux pluviales entre le bâtiment de la garderie Les Mèlèzes et le carrefour Terresens en longeant le jardin d'enfants : travaux terminés ;
- Les enrobés définitifs seront réalisés à l'automne.

Travaux VRD Chemin des Grangettes (fond du Villaret)

Compte tenu de l'état fortement dégradé de la chaussée et avant la réfection définitive de la voirie il convient de procéder à l'extension des réseaux d'alimentation en eau potable, électrique et télécom. S'en suivra une réfection complète de la couche de roulement.

Début des travaux programmé le 21-08 – fin des travaux à l'automne.



Travaux VRD Ruelle de la Fruitière

L'état de la chaussée, une construction en cours et une multitude de lignes aériennes entremêlées à très faible hauteur nous amènent à organiser ces travaux cet automne. En détail nous procéderons :

- Extension du réseau d'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales ;
- Enfouissement des lignes aériennes et remplacement des supports de candélabre ;
- Création de places de stationnement supplémentaires ;
- Réfection complète de la couche de roulement.

Début des travaux programmé au 20/09, fin des travaux en novembre.

À noter que la partie basse de la route de la forge sera fermée à la circulation durant 3 semaines.



Réservoir d'eau potable

Dans le cadre de l'entretien des réservoirs d'eau potable, cette année une attention particulière sera apportée au réservoir de Chenarie 2. L'ensemble de l'équipement hydraulique (cou-de, tuyauterie, vannes...) de ce réservoir vétuste sera changé.



La forêt

Ce printemps afin de nettoyer des parcelles forestières d'arbres secs, cassés ou encroués, différents lots de bois ont été attribués pour la somme d'1€. Outre le fait de nettoyer la forêt, le but premier est la lutte contre la prolifération du bostryche. Prochainement un appel aux affouagistes volontaires sera lancé pour des lots à faire entre cet automne et le printemps prochain. Diffusion de l'information sur les panneaux d'affichage, le Facebook de la commune ainsi que le site internet de la mairie.



Impact de foudre

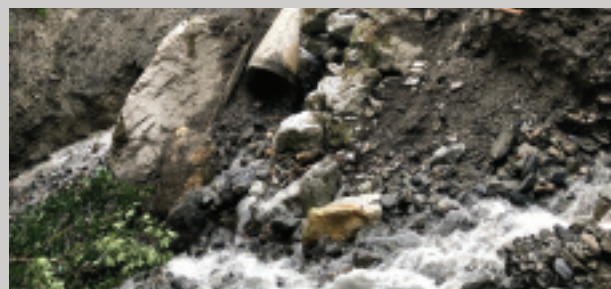
Le 24 juillet dernier, un probable impact de foudre a touché la végétation en contre-haut du sentier des Gardes sous la Croix Bozon dans un secteur difficile d'accès, à 20 minutes de marche de la route des Bauches. Des fumeroles constatées plusieurs jours après, ont nécessité l'envoi d'un hélicoptère de la sécurité civile en reconnaissance. Les faibles précipitations de fin juillet et la baisse significative des températures n'ayant pas permis de stopper les fumeroles provenant de la combustion de la litière et des souches d'arbres morts, vendredi 11 août une caravane terrestre de 14 sapeurs-pompiers puis 20 le lendemain ont été mobilisés. 1km100 de tuyau a été déroulé et 16 000 litres d'eau ont permis de stopper la propagation des braises. Tous nos remerciements aux sapeurs-pompiers de Savoie mobilisés.



Cours d'eau

Les violents orages subis récemment ont provoqué d'importants dégâts. Tour d'horizon des crues torrentielles de ce printemps constatées sur le territoire de la commune de Peisey :

- 11 juin 2023 : Sur la route des Cotes, un dysfonctionnement du bassin d'orage de Vallandry provoque une crue torrentielle dans le ruisseau de Borbollion. Le busage est bouché et déplacé. La route d'accès aux Cotes est en partie emportée. L'ouvrage est de nouveau fonctionnel, ainsi que la circulation rétablie depuis le 15-07-2023.



- Dans la foulée, 2 coulées de très faible ampleur ont lieu à l'eau salée et à la Crase de la teppe d'amont finissant leur course sur le GR5. D'autre part, un glissement de terrain sur quelques mètres sur le sentier d'accès au lac de la Plagne.

- 29 juin 2023 : débordement du ruisseau de Poncet au niveau du busage de l'accès au pont Romano. Plus haut sous le pont de la route départementale, dépôt d'un volume important de matériaux créant un réel risque de débordement. Dès le lendemain matin face aux risques d'orage à nouveau annoncé, conjointement avec le service GEMAPI de l'APTV un curage préventif a été réalisé. L'occasion aussi de nettoyer le pont de la Chenarie des dépôts accumulés sous le pont.



- 24 juillet 2023 : de violents orages en fin de journée et milieu de nuit provoquent à nouveau des coulées de lave torrentielle dans la partie basse du ruisseau de Poncet (800 m³ à curer), dans la crase de la teppe d'amont, la crase de saint Victor et sur le ruisseau du Ramonard en amont du chef-lieu. Rapidement les ruisseaux sont remis dans leur lit. L'occasion ici de remercier les entreprises STR, James COLLIN et Bruno TP. Ce dernier étant missionné par le département pour sécuriser le pont de la route départementale à Nancroix puis par le service GEMAPI de l'APTV pour le curage du ruisseau de Poncet. Un remerciement appuyé aussi aux services techniques pour l'entretien du réseau d'eau pluviale et le nettoyage rapide de la voirie après ces violents orages.

L'occasion de rappeler le rôle primordial de nettoyage et d'entretien des cours d'eau dont vous trouverez toutes les infos nécessaires et obligations de chacun dans le guide des Versants d'Aime ci-contre.

GUIDE D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Droits et devoirs des propriétaires

Ce guide destiné aux propriétaires riverains décrit le plus simplement possible les "bonnes pratiques" à adopter pour intervenir sur les cours d'eau.

L'eau est un bien commun et une ressource essentielle pour l'activité et le développement des territoires, nécessitant une gestion équilibrée et durable.

Les rivières et forêts forment une part importante dans le cycle de l'eau et un entretien mal adapté peut entraîner des dommages difficilement réversibles tant pour le milieu aquatique que pour les propriétés adjacentes.

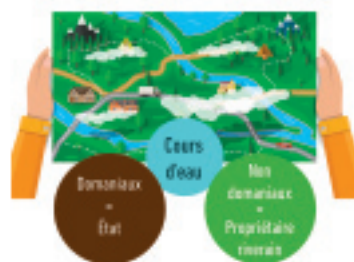
En tant que propriétaire riverain, vous faites donc partie des garants de la qualité de ces milieux complexes que sont les cours d'eau.

CE QUE DIT LA LOI

D'après la loi biodiversité et le code de l'environnement, l'article L. 215-161, l'entretien des cours d'eau est une obligation du propriétaire riverain qui doit être mise en œuvre dans le respect de ces écosystèmes fragiles.

"Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour but de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, Nettoyage au cours, par élagage ou recépage de la végétation des rives".

QUI EST RESPONSABLE ?



En Tarentaise 99% des cours d'eau sont non domaniaux !

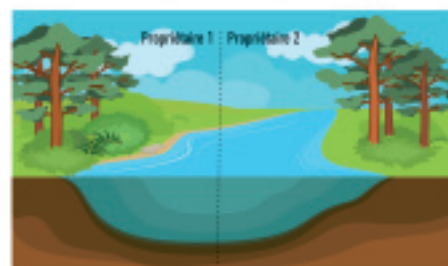
Qui est propriétaire riverain ?

Le propriétaire riverain peut être un habitant, une collectivité, une entreprise...

Remarques :

- La propriété concerne le lit et les berges ! L'eau reste un bien commun !
- La propriété s'étend jusqu'au milieu du lit du cours d'eau.
- Sur le périmètre de la CAVR, même l'État n'est pas domaniaux ! L'entretien de son lit et de ses berges revient donc aux différents propriétaires riverains.

Ainsi, en tant que propriétaire riverain, vous portez la responsabilité du maintien d'un fonctionnement naturel et optimal des cours d'eau. Cette responsabilité est associée à des droits mais également des devoirs qu'il est bon de rappeler.



VOS DROITS

Le droit de propriété

Le propriétaire peut intentionnellement accéder à ses berges ou les clôtures. S'il est détenteur d'un bail de pêche, il doit cependant respecter les clauses de ce bail.

Les clôtures ne doivent pas gêner le bon écoulement des eaux et doivent éviter de favoriser l'accumulation de débris durant les inondations.

Le droit de pêche

Sous réserve d'être adhérent d'une association de pêche agréée (AAPPMA), le propriétaire riverain peut pêcher dans la limite de sa propriété.

Il doit être muni d'une carte de pêche de l'année et se doit de respecter la réglementation en vigueur.

Le propriétaire peut signer un bail avec la fédération de pêche ou une AAPPMA. En contrepartie, il devra partager son droit de pêche et permettre l'accès aux autres pêcheurs.



Prélever de l'eau

Il n'est pas interdit de prélever de l'eau pour un usage domestique (sauf arrêté préfectoral en période de sécheresse). Cependant, ce prélèvement peut être soumis à l'autorisation de la Direction départementale des Territoires (DDT) et doit être limité afin de ne pas impacter le fonctionnement du cours d'eau.



L'ENTRETIEN RÉGULIER



1. Élagage et recépage de la végétation ligneuse. Penser à conserver une alternance d'ombre et de lumière et quelques branchages morts.

2. Enlèvement d'embâcles : "Bûches diverses obstruant complètement le lit d'un cours d'eau."

3. Déplacement ou enlèvement éventuel de quelques petits atterrissements localisés de sédiments, à condition de ne pas modifier sensiblement le gabarit de la rivière.

4. Nettoyage des végétaux : consiste de manière à éviter la dissémination des espèces invasives. Cet entretien saisonnier doit se faire de façon sélective et localisée pour ne pas dégrader ou perturber l'état écologique du cours d'eau et pour maintenir la diversité des milieux naturels.

VOS DEVOIRS

L'entretien régulier

Il a pour objet principal la gestion des embâcles et de la végétation présente le long des cours d'eau.

La gestion des déchets verts

Les riverains sont tenus de faire éliminer les résidus de coupes qu'ils produisent.

Ces résidus ne doivent pas rester en bord des berges ou finir dans la rivière car ils peuvent rapidement s'accumuler, former des barrages et entraîner des inondations.

Les polluants

Déverser ou laisser s'écouler des substances polluantes dans les eaux superficielles ou souterraines est interdit. Cela concerne les substances pouvant entraîner des dommages sur la santé, la biodiversité, l'alimentation en eau ou les usages des zones de baignade.



TRAVAUX

LES BONNES PRATIQUES

- S'interferer en amont sur la sensibilité du milieu, les meilleurs périodes d'intervention et les potentialités autorisations préalables à avoir ;
- Préférer des solutions préventives et régulières plutôt que curatives (Pourquoi saisir le obligé d'intervenir ? Que faire pour éviter d'avoir à réaliser de nouveaux travaux ?) ;
- Les résidus de fûts ou d'égout doivent être mis hors de portée du cours d'eau pour éviter la formation d'embâcles ou l'envasement ;
- En présence d'espèces exotiques envahissantes, se rapprocher du service SEMAPI avant toute intervention ;
- Les travaux d'abattage doivent favoriser le maintien d'un maximum de végétation, laisser les souches en place, éliminer les arbres qui sont dans le lit du cours d'eau ;
- Dans la mesure du possible, les matériaux de curage seront restitués au cours d'eau en aval de la zone traitée.

LES PÉRIODES D'INTERVENTION

Du 15 mars au 15 août : travaux interdits sur la végétation

* période de nidification des oiseaux.

Du 15 octobre au 30 avril : travaux interdits dans le cours d'eau

* période de frai des poissons.

CE QU'IL FAUT ÉVITER DE FAIRE

- La coupe à blanc de toute la végétation ligneuse (épluchage sur les berges, arbres ou arbustes dans le lit du cours d'eau) ;
- L'enlèvement des atterrissements ne constituant pas un obstacle à l'écoulement ;
- L'enlèvement de la totalité des atterrissements localisés (curage) ;
- La dissémination d'espèces invasives (renouée du Japon, ambrosie...).

CE QU'IL EST INTERDIT DE FAIRE

- L'utilisation de produits phytosanitaires (herbicide chimique...) ;
- Le dessouchage, hormis dans les cas particuliers de menace immédiate de formation d'embâcles ;
- Le brûlage des résidus végétaux de l'entretien ;
- Le curage de cours d'eau, conduisant à un recalibrage, sans une autorisation préalable du service chargé de la police de l'eau et sans justification hydraulique ;
- Le dépôt de matériaux en mer ou le long des cours d'eau ou en zone inondable.

Qu'est ce qui nécessite une autorisation administrative ?

ENTRETIEN COURANT : PAS D'AUTORISATION

Un entretien périodique et léger. Ces opérations d'entretien léger peuvent en général être réalisées sans utiliser d'engins mécaniques. Elles ne doivent pas être de nature à dégrader les berges et le lit du cours d'eau.

INTERVENTION LOURDE ET MÉCANISÉE : OBLIGATION ADMINISTRATIVE

Si le maintien des écoulements nécessite une intervention plus lourde, avec par exemple l'intervention ou le passage d'engins mécaniques dans le lit du cours d'eau, les travaux sont soumis à une procédure administrative.



Ces opérations peuvent entraîner des conséquences non-négligeables sur l'état du cours d'eau qui ne sont pas toujours bien identifiées au préalable. Les crues en aval peuvent causer des dégradations sur le milieu aquatique (destruction de frayères pour les poissons, destruction de berges...), mettre en cause des continuités écologiques, détruire des espèces protégées (faune, flore) ou leurs habitats.

Avant d'entreprendre des travaux en bordure ou dans le lit d'un cours d'eau, il convient d'en informer le service de police de l'eau de la direction départementale des Territoires (DDT), qui explicitera ou demandera la procédure réglementaire nécessaire.

Exemples de travaux : curage / confortement des berges / bousage / remblais / seuil / captage...

Plateforme des Mouilles

Face à l'irrespect de certains administrés et de certaines entreprises, nous sommes contraints de condamner la zone de dépôt des matériaux inertes des Mouilles. Il n'est donc plus possible de déposer des gravats, de la terre, des pierres, des briques... Ne sont pour le moment tolérés que les déchets verts à mettre dans les boxs à composte ainsi que les branches de petit diamètre. Les branches de plus gros diamètre sont quant à elles, à déposer sur la plateforme. Le dépôt de souche et de bois qu'il soit traité ou non est formellement interdit. La déchetterie du Praz sur la commune de Valezan est là pour ça.



Travaux routiers sur la RD 87 2023

Glissement de la Balmette

La RD 87 relie le fond de vallée de la Tarentaise (à Landry) et le secteur de Rosuel. Cette RD est affectée par plusieurs glissements de terrain d'ampleur variable. Au PR 3+400 du RD sur le secteur des Balmettes, un glissement de terrain à évolution rapide impacte la RD sur près de 120 m. Des études ont été menées en 2020 et 2021 sur le secteur pour déterminer l'ampleur du glissement et trouver des solutions pour stabiliser ce dernier.

En 2022 des drains subhorizontaux (tube métallique foré dans le sol pour récupérer des eaux en profondeurs) de 25 m de profondeur ont été réalisés et constituaient une première phase de travaux.

En 2023 les travaux de stabilisations du glissement ont été entrepris. 4 phases de chantier distinctes sont opérées :

- **Phase 1** : Déboisement côté montagne et préparation des zones à traiter et d'une zone de dépôt de matériaux (avril à mi-juin 2023) ;
- **Phase 2** : Terrassement côté montagne sur plus de 150 m afin de dévier la RD côté montagne sur la zone de glissement (mi-juin à début août) ;
- **Phase 3** : Réalisation sur 50 m de micropieux et tirants (Micropieux tubes métalliques verticaux et tirant barres d'aciers forés à 10 ° par rapport à une horizontale), côté aval de la future RD dans la zone la plus active du glissement couronné par une poutre en béton armé (début août à mi-septembre) ;
- **Phase 4** : Terrassement côté aval (enlèvement d'une partie de l'ancienne route) réalisation de la chaussée définitive, finition de tous les talus avec réensemencement (mi-septembre à fin octobre) ;
- **Phase 5** : replantations d'arbres dans les talus (automne 2024).

L'ensemble des travaux est mené par le département pour un montant global de travaux de 1 400 000 €.

Débordement du ruisseau du Borbollion

Le ruisseau du Borbollion a par 3 fois débordé sur la RD 87. Le lit du ruisseau s'est fortement dégradé suite à des orages et des laves torrentielles régulières, d'autres sont malheureusement encore à craindre. Le département réalisera au mois de septembre un nouvel entonnement côté amont permettant de limiter ces arrivées de crues sur la RD.

Coût estimé des travaux 38 000 €.

NUMÉROTATIONS

Fibre optique et adressage des rues

Pour permettre la commercialisation de la fibre optique par les fournisseurs d'accès internet, il est indispensable que chaque habitation puisse être référencée par un numéro et un nom de rue. L'adressage a été effectué sur un site dédié « Base adresse locale » pour ensuite être publié sur la « Base adresse nationale » (BAN). Le système de numérotation utilisé est le système métrique (permet plus de souplesse pour d'éventuelles modifications ou ajouts de numéros). Il sera créé 573 numéros sur la commune (nombre soumis à quelques possibles modifications). Une fois les adresses certifiées sur la BAN, les habitants recevront un courrier d'information, puis une attestation de changement d'adresse. Ils devront alors se rendre sur le site du service public afin de notifier leur changement d'adresse aux différents organismes administratifs. Enfin, des plaques de numéros seront apposées au niveau de leur portail, ou à défaut au niveau de leur porte d'entrée (à la charge de la commune).



Annexe de l'arrêté n° 2023/048 portant la numérotation des voies de la commune

Le Villaret

Route des Côtes	3 ; 10 ; 36 ; 42 ; 50 ; 65 ; 70 ; 93 ; 94 ; 130 ; 153 ; 171 ; 183 ; 214 ; 234
Ruelle du Colporteur	5 ; 26
Rue des Campanes	11 ; 14 ; 20 ; 28 ; 56 ; 66 ; 74 ; 89 ; 106 ; 113 ; 122 ; 127 ; 133
Impasse du Clou	14 ; 20
Ruelle du Géomètre	18 ; 33
Chemin de Glaise	22 ; 48 ; 54 ; 111 ; 118 ; 141 ; 146 ; 152 ; 180 ; 187 ; 210 ; 277 ; 284
Ruelle du Travers-Banc	24
Chemin de Grangettes	34 ; 37 ; 69 ; 75 ; 137
Chemin du Quiet	43 ; 71 ; 81 ; 98 ; 113 ; 132 ; 144 ; 145 ; 166 ; 196 ; 201 ; 211
Ruelle de la Fonderie	47
Chemin du Dard	55



La Chenarie

Rue de Chantemouche	19 ; 33 ; 42 ; 44 ; 61
Impasse de l'Entreporte	21 ; 37 ; 40 ; 43
Chemin de Recourbette	104 ; 142
Route de la Chenarie	133 ; 142 ; 160 ; 182 ; 187 ; 203 ; 224 ; 249 ; 250 ; 258 ; 345 ; 378 ; 386 ; 424



Peisey

Place de Roscanvel	1 ; 3 ; 5 ; 7
Ruelle du Milieu	3
Rue de l'École des Mines	5 ; 6 ; 7 ; 20 ; 25 ; 40 ; 45 ; 60
Rue de la Chenalette	10 ; 36 ; 45 ; 59 ; 61 ; 74 ; 79 ; 81 ; 82 ; 104 ; 109 ; 122 ; 133 ; 153 ; 161 ; 166 ; 167 ; 179 ; 211
Rue des Bronziers	11 ; 18 ; 24 ; 38 ; 49 ; 54
Montée de l'église	14 ; 18 ; 24 ; 32 ; 34 ; 40 ; 63 ; 66 ; 96 ; 99 ; 124
Rue de la Croix de Pierre	14 ; 39 ; 48 ; 56 ; 57 ; 62 ; 87 ;
Montée des Jardins	14
Ruelle du Mont-Pourri	15 ; 30
Chemin de la Fruitière	16 ; 44 ; 62 ; 69 ; 74 ; 103 ; 105 ; 107 ; 109 ; 111
Impasse Saint-François	20 ; 24
Ruelle Jacques Todesco	22 ; 27 ; 34 ; 42 ; 44
Rue Rapide	24 ; 42 ; 60
Route de la Corbassière	30 ; 48 ; 53 ; 58 ; 99 ; 112 ; 129 ; 207 ; 231 ; 242 ; 251 ; 283 ; 289 ; 303 ; 314 ; 316 ; 318 ; 322 ; 330 ; 335 ; 365 ; 368 ; 400 ; 405
Chemin de Marmarin	34 ; 38 ; 83 ; 117 ; 119 ; 150
Rue des Monts d'Argent	43 ; 47 ; 58 ; 83 ; 84 ; 108 ; 112 ; 124 ; 133 ; 135 ; 137 ; 145 ; 160 ; 172
Route de la Forge	55 ; 64 ; 95 ; 119 ; 141 ; 177 ; 189 ; 205 ; 251 ; 269
Route de Champadret	783 ; 856 ; 886 ; 907 ; 909 ; 911 ; 914 ; 916



Plan-Peisey

Route de Pra-Lombard	10 ; 32 ; 45 ; 47 ; 68 ; 87 ; 88 ; 110 ; 131 ; 174 ; 262 ; 304 ; 325 ; 330
Impasse de la Rotua	12 ; 47 ; 93
Chemin de la Cabane au Soleil	15 ; 34 ; 41 ; 47
Impasse des Zeschières	16 ; 60 ; 72
Route des Ecureuils	35 ; 136 ; 143 ; 153 ; 161 ; 169 ; 177 ; 196 ; 215 ; 224 ; 239 ; 277
Route des Aiguilles	45 ; 83 ; 99 ; 112 ; 133 ; 159 ; 200 ; 263 ; 281 ; 287 ; 291 ; 304 ; 307 ; 309 ; 323 ; 332 ; 361 ; 366 ; 367 ; 390 ; 393 ; 421 ; 423 ; 425 ; 433 ; 435
Route du Parchet	60 ; 90 ; 118 ; 164 ; 206 ; 226 ; 298 ; 329 ; 332 ; 405
Chemin des Vernettes	81 ; 89 ; 91 ; 97 ; 109 ; 115 ; 121 ; 132 ; 137 ; 147 ; 204 ; 212 ; 214 ; 216 ; 218 ; 222 ; 232
Rue de Baudet	185 ; 234 ; 274 ; 302 ; 303
Route de Plan-Peisey	2710 ; 2741 ; 3004 ; 3018 ; 3046



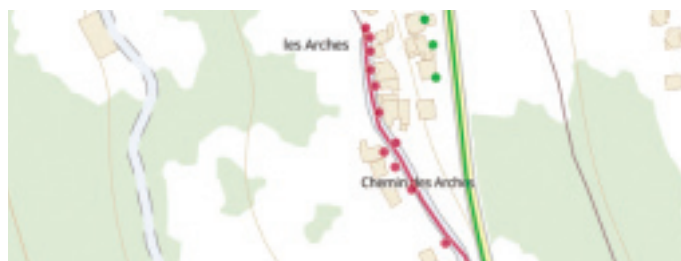
Pracompuet

Chemin rural de Nancroix à Pracompuet	1132 ; 1144 ; 1207 ; 1218 ; 1227 ; 1234 ; 1243 ; 1264 ; 1278 ; 1291 ; 1292
---------------------------------------	---



Les Arches

Chemin des Arches	41 ; 79 ; 95 ; 107 ; 108 ; 130 ; 144 ; 156 ; 168 ; 176 ; 182
Route de Plan-Peisey	2281 ; 2301 ; 2316



La Tessonnière

Route de Champadret	77 ; 83 ; 114
---------------------	---------------

Nancroix

Rue du Pascieu	10 ; 50 ; 62 ; 76 ; 89 ; 113 ; 114 ; 118 ; 129 ; 140 ; 154 ; 162 ; 166 ; 168 ; 193
Rue de Nancruet	11 ; 12 ; 13 ; 30 ; 45 ; 46 ; 54 ; 57 ; 61 ; 63 ; 69 ; 88 ; 113 ; 132 ; 164
Rue de Carroz-Blanc	20 ; 45 ; 97 ; 110 ; 121 ; 133 ; 142 ; 144 ; 271 ; 303 ; 318 ; 334 ; 348 ; 353 ; 370 ; 402 ; 412 ; 415 ; 422 ; 429 ; 441 ; 475
Route de Boverèche	71 ; 85 ; 103 ; 108 ; 152 ; 178 ; 199 ; 206 ; 258 ; 314 ; 344 ; 360 ; 491
Route de Croix-Grange	893 ; 900 ; 915 ; 977 ; 1001 ; 1005 ; 1007 ; 1029
Rue de l'Aiguille Rousse	5 ; 24 ; 25 ; 35 ; 38 ; 44 ; 74 ; 82 ; 94 ; 104
Route de la Prairie	4 ; 11 ; 33 ; 50 ; 74 ; 83 ; 95
Rue de l'École	24 ; 53 ; 79 ; 89 ; 121 ; 142
Rue de Neyret	57 ; 66 ; 93 ; 121 ; 128 ; 139
Rue de Chamois Fidèle	14 ; 35 ; 45 ; 88
Rue de la Lézine	15 ; 19 ; 20 ; 23 ; 39
Chemin rural de Nancroix aux Esserts	49 ; 115



Moulin

Route du Vieux Moulin	1 ; 3 ; 5 ; 6 ; 12 ; 20 ; 93 ; 147 ; 148
Ruelle du Crêt	2 ; 6 ; 21 ; 30 ; 34 ; 35 ; 42 ; 54 ; 60
Ruelle de l'Aloi	7 ; 13 ; 18 ; 21 ; 41 ; 61
Rue de la Chapelle Sainte-Agathe	8 ; 26 ; 45 ; 58 ; 69 ; 75 ; 89 ; 109 ; 117
Route des Mouilles	9 ; 20 ; 25 ; 26 ; 32 ; 35 ; 47 ; 54 ; 62 ; 86 ; 98 ; 106 ; 120 ; 174
Place des Quatre Zoé	11 ; 19 ; 27 ; 39 ; 49 ; 61
Ruelle de la Foyère	11 ; 27 ; 28 ; 35 ; 53 ; 60
Route de la Croix-Bozon	28 ; 46 ; 98 ; 99 ; 131 ; 155 ; 187 ; 246 ; 248 ; 262 ; 288 ; 301 ; 312 ; 341
Chemin de Champs Valeureux	32 ; 65 ; 70 ; 90 ; 108 ; 117 ; 152 ; 208



Sans Toponyme

Route de Boverèche	1198 ; 1218 ; 1220 ; 1222 ; 1224
Route de la Tannerie	163 ; 209
Route de Lonzagne	27 ; 50 ; 52 ; 117 ; 155 ; 213 ; 251 ; 275 ; 278 ; 297
Route de Plan-Peisey	12 ; 64 ; 72 ; 258 ; 607 ; 769 ; 959 ; 1842 ; 1851 ; 1951 ; 2113 ; 2143 ; 2440 ; 2446

INFORMATIONS SANTÉ

**LE DIABÈTE,
PARLEZ-EN AVEC VOTRE
PROFESSIONNEL DE SANTÉ**
(MÉDECIN, INFIRMIÈRE, PSYCHOLOGUE, PHARMACIEN,...)

**DES ATELIERS
GRATUITS SONT
PROPOSÉS EN
HAUTE TARENTAISE**

Plus d'infos au 06.76.08.25.98

**CENTRE
HOSPITALIER
Bourg Saint Maurice
TARENTAISE**

**En cas de problème de santé
nécessitant des soins urgents et si votre
médecin traitant n'est pas disponible,**

**VOUS POUVEZ VOUS
RENDRE AUX URGENCES
DU CENTRE HOSPITALIER DE
BOURG SAINT MAURICE**

Il n'est pas obligatoire d'appeler le 15 avant de vous rendre aux
urgences du Centre Hospitalier de Bourg Saint Maurice.

**24h
/ 24**

L'école de Peisey-Nancroix



Focus sur l'année scolaire 2022/2023

Une année chargée avec des animations et des projets pour chaque classe. Des projets en lien avec le patrimoine de notre région, mais également en lien avec l'histoire de France sans oublier le partenariat avec le Parc National de la Vanoise, qui fête ses 60 ans cette année.

Tous ces projets ont pu avoir lieu grâce à l'envie des enseignants et avec la participation de l'APE des petits montagnards, de la commune et des parents accompagnants.

Cette belle année s'est terminée par la fête de l'école le vendredi 30 juin suivie du repas et de la soirée organisée par l'APE. Il faut cependant penser à la rentrée de 2023/2024.

La rentrée aura lieu le lundi 04 septembre. En ce qui concerne l'école de Peisey, les prévisions d'effectifs pour l'année 2023/2024 sont de 59 enfants répartis comme ci-dessous :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
À la rentrée	3	4	9	8	11	5	10	7	57
Saisonniers prévus						1		1	2
TOTAL	16			19		22+2			59

- Mme Varin pour les petites, moyennes et grandes sections avec l'aide de l'ATSEM, Mme Richermoz
- Mme Barnabé pour les CP et CE1
- Mr Vaudois pour les CE2, CM1 & CM2

En ce qui concerne les projets pour 2023/2024

- Partenariat avec le SMITON de Tarentaise, École de Musique d'Aime, La Maison des Arts d'Aime
- Partenariat avec la bibliothèque de la commune
- Sortie piscines, sortie rando, sortie ski alpin et fond...
- Continuité du projet « Aire Terrestre Éducative » avec le Parc National de la Vanoise, l'Office Français pour la Biodiversité et la commune (pour les CE2 et CM)
- Nouvelle édition de la Montagne des Défis en mars 2024. L'édition faite en fond de vallée cet hiver fut un réel succès.
- Une classe de découverte pour les classes de CP/CE/CM aura lieu au printemps 2024. Comme cela se fait depuis longtemps, cette classe de mer a lieu une année sur deux et est en grande partie financée par la commune et l'APE.
- « Savoir rouler à vélo » à l'étude avec le directeur de l'école pour les enfants de 6 à 11 ans.



Horaires périscolaires

Sur le point de l'organisation des temps de périscolaire, la commune a acté un accueil de 16h30 à 18h30 sans nombre minimum. Vous avez été plusieurs familles à nous faire remarquer qu'il y avait un besoin jusqu'à cet horaire et nous vous avons entendus.

Sécurité

La sécurisation de la cour de l'école devrait être terminée d'ici la rentrée avec la mise en place d'horaires d'ouverture.

Ménage

Depuis septembre 2022, nous n'avons plus qu'une seule ATSEM. Nous avons donc sous-traité le ménage de l'école maternelle avec une entreprise (qui a répondu à un appel d'offres pour l'ensemble des bâtiments communaux, dont l'école primaire, la mairie, la salle polyvalente...). Il apparaît que pour cette partie maternelle, le ménage n'est pas aussi bien fait qu'auparavant. Lors du conseil de classe du mois de mai, la commune a indiqué étudier l'ouverture d'un poste pour le périscolaire pour pouvoir laisser à l'ATSEM l'entretien des locaux de la maternelle. Le conseil municipal a voté pour l'ouverture d'un poste pour le périscolaire dès la rentrée de septembre (ceci engendre un coût financier de 10 000€ sur l'année). L'offre est sortie et nous attendons donc le retour des possibles postulants (jusqu'au 18 août). Dans le cas où le poste ne serait pas pourvu, l'ATSEM devrait donc faire le périscolaire comme convenu avec elle lors de sa rencontre en juin. Nous espérons pouvoir trouver une solution pour contenter tout le monde.

La cantine

Le plus gros investissement de ce mandat concernant l'école est la cantine sous l'école. Comme vous avez pu le lire dans les projets, nous devons reporter ce projet en 2024, car malheureusement il nous a été très compliqué d'avoir les lots importants pourvus et l'augmentation du prix des matériaux n'a rien arrangé. Ce n'est que partie remise.

Sol de l'Aire de jeux

Le sol de l'Aire de jeux va également être changé cet été pour éviter que nos amis les animaux se servent de cet endroit de lieux de déjection et aussi pour éviter que les enfants rentrent couverts de poussière.

Aire de jeux

La zone de l'Aire de jeux, utilisée par les vacanciers aussi bien que les enfants du village sera mise également sous vidéo surveillance en dehors des horaires et jours de fréquentation de l'école. Souvenez-vous que cette zone a été vandalisée il y a de cela 2 ans et nous souhaitons protéger les biens de la commune sans pour autant compliquer l'accès aux enfants durant les journées d'école.

La mémoire de la Seconde Guerre mondiale

Les élèves de la classe des CE2-CM1-CM2 ont découvert le Musée de la Résistance et de la Déportation de Grenoble ce lundi 22 mai.

Cette sortie fut le point d'orgue d'un projet débuté en classe sur le thème de la Seconde Guerre mondiale et des acteurs de la Résistance dans la région.

Le matin, les enfants ont pu parcourir le musée accompagnés d'un guide. Les différentes salles thématiques sont bien adaptées aux plus jeunes : la prise de pouvoir du fascisme et du nazisme, le début de la guerre, la collaboration, les résistants locaux dont Marie Reynoard, Eugène Chavant, Jean Perrot ou l'Abbé Pierre, la déportation et la libération.

L'après-midi, les enfants ont participé à un atelier sous forme de jeu de rôle simulant la vie des Français pendant l'occupation et la difficulté de se nourrir (pénuries, ticket de rationnement, marché noir...).

Cette journée marquante a été financée par la Fondation André Maginot. Les élèves et leur professeur Sébastien remercient particulièrement Monsieur Michel Berthelin qui a proposé la subvention à l'école de Peisey. Les enfants vont effectuer une production finalisant cette sortie, dans le but de participer au concours du Prix de la Mémoire et du Civisme André Maginot de cette année.

Le devoir de mémoire est une composante indispensable du programme scolaire, permettant de mettre en avant des valeurs importantes comme l'entraide, le courage et la liberté.



Lundi 27 Février, les enfants de la classe de CE2, CM1 et CM2 de l'école des Petits Montagnards ont eu la chance d'accueillir des personnalités de renom. Mr Auguste Piccollet, vice-président du conseil départemental de la Savoie, Mme Cécile Utile-Grand, binôme de Mr Piccollet, Mr Guillaume Villibord, Maire de Peisey, Mme Céline Crossman, adjointe, Mr et Mme Berthelin de la fédération nationale André Maginot.

En effet, Mr Vaudois, Directeur de l'école et maître de la classe s'était mis en relation avec Mr Berthelin pour la remise d'un chèque de 615€. Ce montant correspond aux frais de transport aller-retour en bus pour que la classe puisse se rendre au musée de la Résistance et de la Déportation se trouvant à Grenoble. L'association engage sa participation auprès d'environ 200 écoles chaque année. Nous remercions vivement Mr Berthelin d'avoir choisi l'école de Peisey-Nancroix.

Pour mémoire, André Maginot était un homme politique français. Plusieurs fois ministre, son nom est associé, entre autres, à la construction, entre les deux guerres mondiales, de la ligne de défense censée protéger la France d'une éventuelle invasion allemande ou italienne. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant les actions de l'association sur leur site internet.





Garderie Le Chat Botté - Bilan 2022-23



CRÈCHE

L'équipe était composée de 7 personnes jusqu'au 31 mars puis de 5 personnes jusqu'à fin avril. Nous répondions largement aux demandes réglementaires à savoir les 40% de diplômés nécessaires à l'ouverture.

Dans l'ensemble une équipe diplômée, pluridisciplinaire, compétente, professionnelle et autonome avec une très bonne connaissance des besoins des enfants.

Pour la majorité de l'équipe (4/7), l'accueil de vacanciers était une nouveauté et seulement deux personnes avaient déjà fait une saison au sein de la même structure.

Le professionnalisme et la complémentarité de l'équipe ont fait que nous avons eu beaucoup de retours positifs tant des vacanciers que des locaux.



CENTRE DE LOISIRS

L'équipe était composée de 3 personnes jusqu'à la fin du mois d'avril. En plus, nous pouvons compter sur les périodes de fortes affluences (vacances Noël, vacances de février de notre zone et une semaine à Pâques) sur le renfort de Florence qui a été très appréciée grâce à son aide fonctionnelle et organisationnelle.

Une bonne gestion des heures par la directrice, Caroline, a permis aux salariés de partir sans heures supplémentaires malgré les arrêts maladie, les absences et les heures de grève. De plus, le mois d'avril étant peu fréquenté, la gestion fait de ne pas prolonger les contrats de deux personnes, a permis de faire des économies pour le reste des emplois sur l'année.

La fréquentation des enfants du pays

Elle a été quasi identique cet hiver avec l'hiver dernier pour la halte-garderie (21 enfants cet hiver contre 26 l'hiver dernier), en ce qui concerne le centre de loisirs, il a été plus fréquenté (45 enfants contre 35 enfants en 2021/2022). Il apparaît cependant que la fréquentation des mercredis et samedis, hors vacances scolaires est en baisse.

La fréquentation des vacanciers

Nous avons accueilli 221 enfants de vacanciers inscrits à la semaine.

- Pour une large majorité des skieurs en effet 169 enfants de plus de 3 ans qui ont tous pris des cours de ski.
- Pour la moitié à la crèche 114 enfants de - 4 ans.

BILAN FINANCIER

LES ENFANTS DU PAYS

Nous constatons une baisse des recettes de la crèche que nous pouvons expliquer par deux facteurs importants puisque la grille tarifaire CAF n'a pas évolué.

✓ Le premier étant que nous avons accueilli moins d'enfants que l'hiver dernier, 21 contre 26.

✓ La seconde et pas des moindres, est que pour le calcul du prix à l'heure, cette année c'est la feuille d'imposition sur les revenus de 2021 qui est prise en compte. Nous savons tous que l'hiver 2021 a été une saison où tous les foyers, dépendants tous ou en partie de l'activité touristique, ont vu leurs revenus à la baisse.

La hausse du montant de l'ALSH de 47% s'explique en partie par la hausse de la grille tarifaire de 15%. Mais également par une plus forte augmentation du taux de fréquentation et nous nous en réjouissons.

LES VACANCIERS

Une baisse des recettes de l'accueil des vacanciers, d'autant plus importantes que l'hiver dernier des restrictions de la capacité d'accueil des enfants ont eu lieu à cause des restrictions sanitaires partielles encore en vigueur. Les jours de réveillons tombant le samedi peuvent expliquer la baisse de fréquentation des vacances de Noël. Ensuite nous avons eu un meilleur remplissage sur les périodes de janvier et mars. Par contre, le fait que la fin de saison à partir du 26 mars ait été très creuse en termes de remplissage pour toute la station, nous impacte forcément.

Il apparaît que 11.44% du montant total encaissé sur la fréquentation des vacanciers s'est fait sur place en début de semaine, il s'agit là de fréquentation occasionnelle. Cette part augmente naturellement sur les périodes creuses où il y a beaucoup moins de pré-réservations à la semaine via l'ESF.

Nos partenaires : l'ESF

L'école de ski est notre principal partenaire, puisque c'est elle qui prend les réservations à la semaine avant séjour.

Lors de notre bilan, nous avons évoqué le fait que la grille tarifaire paraissait peu élevée (même constat que Tom Pouce), que la vente du repas plus ½ journée après-midi n'était pas adaptée à l'accueil des enfants de moins de 3 ans (même constat que Tom Pouce).

Une bonne organisation en amont, des outils partagés

et une bonne communication sur les petits soucis rencontrés avec les clients nous ont permis une très bonne collaboration sur la saison.

Une rencontre entre l'ESF, la mairie de Landry et la mairie de Peisey a eu lieu fin juin pour la validation des tarifs pour l'hiver 23/24 pour que l'ESF puisse mettre ceux-ci en ligne pour la vente qui va débiter en septembre. Validation lors du conseil municipal de juillet 2023.



LA RESTAURATION

Suite à l'arrêt de l'agent de restauration qui s'était blessé cet hiver, il a fallu composer avec d'autres moyens. Nous avons tout d'abord fonctionné avec la cantine de Peisey, en liaison froide puis à partir des vacances de février avec Proxy à Landry (Proxy fait les repas de l'école de Landry).

Il s'est avéré que le fonctionnement avec Proxy à Landry est plus efficient et moins cher (repas moins de 3 ans à 3€, 4/11 ans à 3.50€ et adulte à 6€ sans les desserts). De plus cette structure est dotée d'une cellule de refroidissement ce qui nous assure une plus grande sécurité alimentaire.

Nous tenons donc à remercier pour la réactivité et la mise en place du service :

- **Simone et Tracy** de la cantine pour leur disponibilité et réactivité en janvier ;
- **Laure et son équipe chez Proxy** pour leur accueil et réactivité de février à fin avril ;
- **Les services techniques** pour les transports et plus particulièrement **Patrick et Martine** pour la logistique.



REMERCIEMENTS

Pour finir ce bilan, toute l'équipe municipale tient à remercier **Caroline** qui depuis son arrivée a fait un travail incroyable pour la remise à plat au niveau administratif avec la CAF, Jeunesse et Sport et la PMI, qui lui a pris un temps certain, plus qu'imaginé au départ, dans la compréhension de ce qui avait été fait ou pas, des logiciels et de ce qui été demandé. Le tout étant presque rattrapé.

Elle a pu compter sur le soutien sans faille d'**Alexandra** pour le logiciel Domino ainsi que pour la partie pratique, de **Nadia** pour la partie comptable, de l'écoute de **Laurence**, directrice des services et de **Céline Crossman**, élue référente pour la réactivité lors des demandes de prise de décisions. Nous tenons également à remercier **les familles** de leurs confiances et sommes ravis des retours des usagers locaux ou vacanciers.

Rdv en décembre 2023, la structure passe en mode été, soit Micro Crèche.

La Micro Crèche

Suite à un questionnaire envoyé aux parents cet hiver, nous avons pris la décision d'ouvrir la micro crèche sur 5 jours ouvrés (du lundi au vendredi hors jours fériés) sur toute la période de début juin à fin novembre (les 5 jours étaient uniquement sur juillet et août les années précédentes). Au vu des retours également, nous avons décidé de fermer la structure sur le mois de mai (une demande) et toujours une semaine sur la deuxième semaine des vacances de la Toussaint).

Fin avril, nous avons appris le départ des deux agents qui devaient être avec nous cet été. Un recrutement a été lancé et nous avons retrouvé les deux personnes pour les remplacer : Vanessa, qui, a un CAP petite enfance et une grande expérience en crèche et Marion qui n'est pas totalement inconnue de la structure car elle en a été la directrice quelques années. Marion est éducatrice jeunes enfants (EJE). Nous avons également embauché, pour aider à la lo-

gistique sur le temps du repas, Florence pour donner la main sur le temps de 11h à 14h.

Les réservations ont été bonnes pour l'été et aussi avec l'arrivée de pas mal de bébés ce qui nous conforte dans notre choix sur l'ouverture de 5 jours.



Le transport scolaire

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Transports scolaires de la Savoie
Modalités d'inscription

Année scolaire **2023-2024**

www.laregion.pourtransporte.fr

(De la maternelle au lycée, la Région organise et prend en charge le transport des élèves de la Savoie en dehors des agglomérations.)

Pour tout connaître sur votre éligibilité, consultez notre FAQ ainsi que le [Règlement des transports scolaires de la Savoie](#).

Le transport scolaire des élèves en situation de handicap est pris en charge par le **Département**, rendez-vous [ici](#).

Voire inscription

Les inscriptions sont à réaliser sur www.laregion.pourtransporte.fr - Transport scolaire - Savoie.

La période d'inscription débute le 2 mai 2023, jusqu'au 18 juillet 2023, pour une prise en charge dès la rentrée.

À compter du 20 juillet 2023, une majoration de 30 € par élève sera appliquée. Au-delà de cette date, l'élève devra se rapprocher de l'Antenne régionale ou de l'organisateur délégué pour faire sa demande d'inscription. Elle sera étudiée et accordée en fonction des places disponibles, dans la limite de la capacité du car mis en place à la rentrée.

Ne sont pas concernés par cette règle les élèves :

- dont l'affectation scolaire a été rendue obligatoire d'un justificatif de l'établissement scolaire,
- qui déménagent en cours d'année (présentation obligatoire d'un justificatif de domiciliation),
- saisonniers qui doivent s'inscrire dès leur arrivée en Savoie.

À compter de 1^{er} janvier, quel que soit le motif d'inscription, la Région ne prendra plus en charge le transport pour l'année scolaire en cours et n'aidera plus de frais de transport sur les circuits spécifiques scolaires ou circuits transversement. Après cette date, les élèves doivent bénéficier du service desservant en ligne la demande auprès de l'organisateur délégué ou de l'Antenne régionale des transports en Savoie. La demande sera étudiée en fonction des places disponibles.

Voire participation financière

Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles
Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles
Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles
Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles	Le barème de participation des familles

La participation financière est annuelle.

De 1^{er} juin au 30 septembre,
le règlement se fait en ligne par carte bancaire. Le paiement en trois fois est possible.

À compter du 30 septembre,
le règlement se fait uniquement en une fois, par chèque ou virement bancaire.

La détermination du montant de la participation des familles est obligatoire pour le débiteur du titre de transport.
En l'absence d'un justificatif CAF ou MIA à la date du dossier ou au plus tard avant la fin de l'instruction de la demande, le barème le plus élevé sera appliqué.

La participation financière ne pourra faire l'objet d'un remboursement en cas de changement de situation après le 1^{er} novembre. (dérogation, arrêt de la scolarité, non usage du transport scolaire...)

Les élèves bénéficiant d'une aide pour absence de transport ne sont pas concernés par ces dispositions financières.

Transports scolaires de la Savoie
Modalités d'inscription - Année scolaire 2023-2024

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Focus sur nos Seniors

Suite à l'annonce du décalage des travaux de la cantine et de l'espace des aînés sous l'école, les élus référents ont rencontré le bureau du Club des Monts d'Argent. Il apparaît qu'ils ont très froid les mardis lors de leurs après-midi jeux à la salle polyvalente. Nous avons donc décidé, en attendant que leur espace dédié soit fait, de leur laisser à disposition la salle du conseil tous les après-midi à compter du mois d'octobre.

La salle reste à disposition pour les jeudis de la gymnastique.

À l'étude également l'organisation de concours de belote au printemps 2024. Plus d'informations auprès de Suzanne et Colette.

Semaine bleue 2023 : **du 2 au 8 octobre 2023.**

Thème national : **Vieillir ensemble, une chance à cultiver**

Une prochaine réunion aura lieu fin août. Nous allons voir ce que nous pouvons organiser sur notre commune.

Le lundi 18 septembre 2023 sera organisé une journée entre les clubs des cantons de Bourg et Aime. Plus d'infos à venir d'ici fin août.

Recensement

Le recensement de la population de la commune de Peisey aura lieu début 2024 : entre le 18 janvier et le 17 février 2024.

Défibrillateur (DAE)

Rappel à toutes fins utiles de l'emplacement des défibrillateurs situés sur la commune de Peisey-Nancroix :

- au rez-de-chaussée de l'école (entre le chef-lieu et le Villaret, à 50 m du télévillage)
- devant la mairie (à 50 m du Sherpa du chef-lieu)
- sur la place du village (devant la salle des fêtes non loin de Moulin)
- au Campettes, à côté des toilettes publiques de Rosuel (à 100 m du refuge de Rosuel)
- devant la garderie (à la station, à 100 m de la gare du Vanoise Express)



France Service

Arlette ayant pris sa retraite ce printemps, nous désirions faire un focus pour vous présenter les nouvelles personnes avec qui vous pourriez être en lien dans vos démarches. Valérie, que vous connaissez déjà et qui est désormais aidée dans ses fonctions par Élodie pour toutes aides concernant vos démarches administratives.



France services

Besoin d'un conseil pour vos démarches administratives ?

La Communauté de communes des Versants d'Aime vous propose un service afin de faciliter vos démarches administratives.

- Accompagnement aux démarches
- Service gratuit et accueil confidentiel
- Accès informatique et internet

France Services à votre rencontre.

Afin d'être plus proche de vous, les animatrices France services tiennent des permanences dans vos communes.

LANDRY
1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 16h30, Mairie.

PEISEY-NANCROIX
2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 16h30, salle du Conseil municipal.

Pour une meilleure prise en charge de votre demande, pensez à nous contacter avant votre venue. L'animatrice vous indiquera les documents à apporter pour faciliter les démarches.

Tél. 04 79 55 31 78
franceservices@versantsd'aime.fr

VA
Vos Aides

English spoken

Les jardins de Saint-François

Premier été pour les jardins partagés de Saint-François.

La commune a pu délimiter sur la partie qui lui appartient (ou en cours d'acquisition) huit lots entre 20 et 30m². Nous avons eu... huit postulants jardiniers ! Le terrain, à l'abandon depuis plusieurs années, n'était pas toujours facile. Certaines parcelles sont restées en coquelicots jusqu'à fin juin. Mais désormais les fins de journées sont animées et bien sympathiques dans ce jardin, quand chacun vient arroser son lopin. Le premier objectif de convivialité est atteint. On récolte déjà beaucoup de choses, des courgettes aux herbes diverses en passant par les framboises. Un bon début !



Mai 2023



Juillet 2023

Tri des déchets

Nous tenons à rappeler ci-dessous les déchets interdits pour votre poubelle

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'assurance qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.
- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui sera dans l'obligation de récupérer votre ancien appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en très petite quantité, mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques ou bien chez un garagiste.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes Les Versants d'Aime étend les consignes de tri à tous les emballages sur l'ensemble de son territoire, en même temps que l'ensemble de la Savoie.

Plus de doute possible : tous les emballages sans exception pourront être déposés dans le bac jaune, qu'ils soient en métal, carton, papier ou plastique.

Quelques exemples : bouteilles, bidons, pots de yaourt, barquettes, films et sacs plastiques, tubes de dentifrice ou pots de crèmes cosmétiques. Et pour vous accompagner dans ce changement, un mémo-tri est joint à ce courrier.

Une fois les emballages déposés dans le bac jaune, ils seront envoyés au centre de tri de Chambéry pour être triés puis expédiés vers des usines spécialisées pour être recyclés ou valorisés.

Seule la consigne de tri évolue, les modes de collecte restent inchangés (vous déposerez toujours les emballages et papiers dans le bac jaune, le verre dans le bac vert et les ordures ménagères dans le bac gris).

Un courrier et un mémo-tri seront distribués dans les boîtes aux lettres d'ici la fin de l'année pour permettre à chaque usager de prendre connaissance de ces nouvelles consignes de tri.

Si vous avez des questions, le service environnement des Versants d'Aime se tient à votre disposition par téléphone au 04 79 55 46 86 ou par mail à l'adresse tri-reduction@versantsdaime.fr



Nous n'avons pas besoin de rappeler que notre commune possède de nombreuses richesses, patrimoniales, architecturales, culturelles, environnementales et humaines, autant d'atouts qui en font une destination de choix.

Notre rôle est donc de faire au mieux pour entretenir, valoriser, diversifier, soutenir et réunir. Vous trouverez ci-après un rapide bilan de l'hiver écoulé et les projets en cours.

NORDIQUE : Des chiffres en trompe l'œil

Les chiffres de cette saison 2023 ne sont ni bons ni mauvais, nous enregistrons une baisse par rapport à la saison dernière sur les ventes et locations de matériel (-10%), mais nous continuons à progresser par rapport à l'avant Covid. Les conditions météo n'ont pas été très favorables avec une situation dégradée en janvier, peu de neige et beaucoup de glace, rendant parfois le ski impossible malgré les demandes. L'équipe n'a pas démérité en mettant tout en œuvre afin de proposer des itinéraires malgré tout. Lorsque les conditions l'ont permis, la fréquentation était bonne, avec la présence de nouveaux pratiquants, dont la moyenne d'âge rajeunit, certains consacrent 1 journée de leur séjour à cette pratique.

Différentes animations ont été proposées, tout au long de l'hiver, avec l'aide de l'Office de Tourisme, dont les sorties

nocturnes en février, un challenge en fin de saison, où une vingtaine de binômes se sont affrontés sur le plateau de Rosuel, malgré une météo hivernale, l'ambiance était bonne enfant. Ces rencontres ont été l'occasion de moments conviviaux et seront renouvelées pour 2024.

La 1^{re} édition des Montagnes des défis, initiée par Sébastien VAUDOIS, Directeur de l'école Les Petits Montagnards, a permis aux écoles primaires de Tarentaise, soit environ 300 enfants qui se sont confrontés sur différents ateliers, qui alliaient habileté et connaissances. La journée s'est terminée autour d'un chocolat chaud. La commune et l'APE avaient fait faire pour l'évènement des gobelets pour éviter les déchets.

Côté compétition, le site a accueilli la coupe de France de Biathlon, malgré le froid polaire, les bénévoles ont été nombreux et ont participé vivement à la réussite de ces 2 journées, c'en est suivi en mars, 1 étape du Trophée du Beaufort. Peisey-Vallandry dispose d'un site de qualité, qui est reconnu. Nous sommes favorables à l'organisation de ce type d'évènements qui valorisent le site, et permettent aussi des moments conviviaux.

Nous terminerons ce bilan en remerciant Éric PERROT, le biathlète de l'Équipe de France qui porte haut les couleurs de Peisey-Vallandry, pour ses performances de l'hiver 2023 et tous les bons moments qu'il nous a offerts, nous lui apportons tout notre soutien pour l'hiver 2024.

Nous remercions l'équipe nordique, qui a permis le bon déroulement de cette saison très particulière, et également les services techniques et le personnel de l'Office de tourisme pour leur aide lors de l'organisation d'évènements ou animations.



Le site nordique fait peau neuve

Les résultats de cet hiver montrent que l'activité est très météo dépendante, pour la pérenniser, il nous faut améliorer l'outil. Une première étape a été réalisée avec le renouvellement du matériel à la location, le système de billetterie.

Ce printemps a été lancé l'extension du centre, cette réalisation va permettre de moderniser et réorganiser les différents espaces, le travail de l'équipe en sera facilité (remise du matériel, entretien) et les visiteurs pourront disposer d'une salle hors sac plus spacieuse, avec des consignes pour ranger leurs effets personnels. Si cet investissement a été validé, c'est que nous sommes convaincus que les activités nordiques ont un avenir, elles font sens dans notre vallée. Elles répondent à la demande de nouveaux pratiquants, et grâce

au réseau Savoie Nordic, nous bénéficions d'une belle notoriété.

Une porte ouverte sera organisée en décembre pour lancer la saison et vous serez invité à venir découvrir ces différents changements.

D'autres chantiers sont en cours de réflexion (pas de tir), pour accompagner ce développement et également pour proposer des activités tout au long de l'année.

Nous en profitons pour faire un appel aux bénévoles dans le cadre de l'Enduro Series, compétition de vélo de descente, qui se tiendra les 26 et 27 août 2023. (Merci de vous rapprocher de l'Office de tourisme).

Le patrimoine

Le programme de rénovation des bâtiments religieux et autres se poursuit, avec la finalisation de la toiture de la chapelle de Pracompuet, la consultation pour la chapelle de la Chenarie.

Un très beau chantier s'est tenu ce printemps aux Vernettes. En effet, en collaboration avec les Amis des Vernettes, il avait été décidé de restaurer le bassin de la petite chapelle, qui montrait des signes de vieillissement, ainsi que la voûte.

Même si au départ le choix de la cargneule plutôt que le bois, en rappel à l'Aiguille Rousse et à la voûte, n'avait pas fait l'unanimité, le résultat est sans appel et mis tout le monde d'accord. Le tailleur, M. Jean-Michel ÉTIENNE, qui est un habitué de Peisey-Nancroix, a procédé à la taille du bloc au pont Baudin, bloc récupéré sur une parcelle privée, avant que ce dernier soit acheminé sur place par les services techniques.

Un chantier participatif, regroupant une dizaine de bénévoles sous la conduite de M. ÉTIENNE, a procédé au dé-montage et restauration de la voûte avant la pause du bassin. Les pierres ont été numérotées afin de respecter le travail original. Là aussi, nous pouvons souligner la très belle réalisation qui redonne un vrai cachet à ce lieu cher à tous les Peiserots. Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés de près ou de loin pour la réussite de cette initiative.

Nous espérons que d'autres réalisations verront le jour, sous ce format de chantier-école, il y a de quoi nous occuper, aux Vernettes ou ailleurs. Sur Villaroland, des bénévoles se mobilisent pour remettre en ordre les murs de pierres sèches de long des chemins.



L'été est propice aux retrouvailles, la coupure, la respiration et le partage

Sur Peisey-Vallandry, les événements vont s'enchaîner autour de la culture, du bien-être, de la tradition et du sport, il y en aura pour tous les goûts, tous les âges, alors venez profiter et renseignez-vous auprès des bureaux de l'office de tourisme. L'été c'est non seulement une vallée, mais également des acteurs qui s'engagent pour la faire vivre par le biais de leurs activités ou commerces, chacun fait en sorte que nos sites soient attractifs en embellissant sa devanture, ses abords. Nous leur souhaitons une belle saison.

Saluons le travail réalisé par Aurélie et ses jeunes recrues, qui succède à Maryse, qui est partie cultiver un autre jardin, et surtout respectons ses réalisations faites avec goût et le souci du durable dans la continuité de ce qui se faisait déjà. Veillons à ce que les chiens ne viennent pas endommager les espaces, et évitons de les piétiner. En son nom, mille mercis.

Côté fréquentation, c'est une période très courte du fait du calendrier scolaire, juillet est un peu poussif, août semble être plus actif et joue les prolongations jusqu'au 02 septembre. La dernière minute, sur cette saison, est très importante tout comme la météo, souhaitons que le soleil reste de la partie. Très bel été à toutes et à tous.

Les mines sont à l'honneur



La salle de la Fruitière accueille une exposition sur les mines d'anthracite de Peisey. Véronique LEMORE, chef de projet, avec l'aide de Georgette et Yannick NALESSO, Marie-Neige POC-CARD CHAPUIS, que nous remercions, présente ce qu'a été cette activité pour notre commune à travers des écrits, objets, reconstitution de l'entrée de la mine. Il s'agit d'une première étape, car, nous souhaitons que cette exposition devienne permanente.

À l'étage, vous retrouverez le musée qui est consacré aux costumes et objets d'antan.

Côté bibliothèque, de nouveaux ouvrages vous attendent à destination de petits comme des grands. Pour remercier les bénévoles pour leur aide, un goûter a été organisé ce printemps, il était également prévu une randonnée, mais la météo en a décidé autrement, ce n'est que partie remise. Véronique organise également des soirées Puzzle, de quoi passer un bon moment entre jeunes ou moins jeunes.

Dans le cadre des 60 ans du Parc National de la Vanoise, lors des loisirs créatifs, les enfants ont dessiné les animaux emblématiques, ils seront exposés prochainement à la Porte du Parc, Rosuel, nous vous tiendrons informés.

Merci à Véronique pour ses fabuleuses idées et son talent.

1942 - 1972 : la mine de charbon anthracite de Peisey

Une mine peu documentée, exploitée à une époque charnière de l'histoire de Peisey : l'après-guerre, la reconstruction du pays. Un passé assez proche, mais il ne reste plus qu'un seul mineur vivant ! Après la restauration de l'oratoire Sainte-Barbe à l'automne 2022. Il est apparu urgent de rassembler des témoignages de cette époque. Certains d'entre vous ont prêté des documents, des objets, des photos : merci à eux.

Nous espérons que cette exposition sera l'occasion d'autres témoignages : beaucoup d'entre nous, enfants ou petits-enfants de mineurs, ont des souvenirs de cette époque. Merci de les partager, même si ce ne sont que quelques anecdotes !



ÉVÉNEMENTS

ENDUROS SERIES

Les 26 et 27 août 2023

La manche de Coupe de France VTAE et VTT qui aura lieu à Peisey-Vallandry est la 3^{ème} étape du circuit 2023.

Après une édition 2022 particulièrement réussie et appréciée des participants, nous sommes heureux d'accueillir de nouveau cet événement dans un cadre aussi exceptionnel. Au programme, 2 jours de compétition et 6 épreuves spéciales réparties sur l'ensemble du domaine. 350 pilotes vont s'affronter par chrono interposé. Le vainqueur sera celui qui aura le temps cumulé le plus faible à l'issue de toutes les sections chronométrées.



CROQ'RANDO

Dimanche 10 septembre 2023

La Croq'Rando estivale à Peisey-Vallandry.



LA SAINT COCHON

Le 18 novembre 2023

Repas, boucherie et animations place Roscanvel - Sans réservation
Infos : envoiesauc@gmail.com
ou au 06 24 64 43 30

XPLORE ALPES FESTIVAL

Du 20 au 29 octobre 2023

Xplore Alpes Festival en Haute-Tarentaise.



PARC DE LA VANOISE

Brèves du Parc national de la Vanoise 2022

La faune

Les tétras-lyres

Pour la troisième année consécutive, dans le cadre du programme POIA, et en collaboration avec les stations de Peisey-Vallandry et des Arcs, 13 tétras-lyres ont été capturés et équipés en collier GPS, par les agents du secteur de Haute-Tarentaise, en 2022. Cela permet de récolter des données sur les déplacements des oiseaux et d'évaluer l'efficacité des 2 zones de tranquillité sous le restaurant de l'Arpette, et près du stade d'Arc 1800.

Les gypaètes

Le couple de gypaètes de Peisey-Nancroix a donné naissance à un nouveau gypaéton baptisé « Dôme ». Il a été bagué, et équipé d'une balise GPS, au nid des Sétives le 13 juin 2022, et s'est envolé le 16 juillet.

Pour suivre les déplacements des gypaétons équipés à Peisey :
<https://4vultures.org/our-work/monitoring/bearded-vulture-maps>

Les hérons

On constate aussi une augmentation des observations de héron cendré sur le Ponturin, en été jusqu'au lac de la Plagne, et en hiver entre Pont Baudin et la gouille de Pré Envers.

L'aiglon

L'aiglon du couple d'aigles de « Peisey aval », qui niche en face du village de Peisey, a été bagué et équipé d'une balise GPS le 25 juillet 2022, par un bagueur du Muséum d'histoires naturelles. Mais malheureusement, il a été retrouvé mort dans la forêt de la Corbassière peu de temps après son envol. La mortalité juvénile est importante chez les grands rapaces (aigles et gypaètes).



Les bouquetins

À des fins de suivi sanitaire, des bouquetins mâles ont été capturés au printemps vers les Loyes, puis à l'automne à proximité de l'ancien refuge Regaud. Le vétérinaire Éric Belleau a fait des prélèvements sanguins qui ont été analysés au laboratoire vétérinaire départemental à Chambéry. Pas de problème particulier signalé. Nous en avons profité pour marquer les 5 bouquetins capturés qui ont été baptisés à cette occasion : Loyes, Hercule, IRM, Jean-Jacques et Marcel. On continue à suivre les bouquetins marqués qui passent l'hiver à Champagny, et qui viennent l'été sur le Mont-Blanc de Peisey, ou sous le Dôme des Platières.



Un goéland leucophaée

Observation d'un goéland leucophaée juvénile égaré sur le lac de la Plagne le 22 juillet.

Les canards colverts

Après avoir été observé mi-septembre sur le lac Verdet, un mâle de sarcelle d'hiver a accompagné un groupe de canards colverts sur le lac de la Plagne tout le mois de novembre. Puis, il a passé tout l'hiver en compagnie d'une quinzaine de colverts, sur la gouille de Pré Envers. On le reconnaît à sa petite taille et à sa capacité de plonger contrairement au colvert qui est un canard de surface.

Les lièvres

Poursuite du protocole lièvres avec récupération de crottes sur des mailles de 1 kilomètre de côté tirées au sort. Ces crottes seront analysées, et permettront de connaître la répartition lièvre commun/lièvre variable, et de connaître le nombre d'individus différents sur une même maille. Le 23 janvier 2023, on a parcouru une maille qui englobait le Grand Bois en rive gauche du Ponturin, puis en rive droite tous les prés entre Moulin et Pont Baudin, et jusqu'aux Vernettes et Plan Peisey.

Les meutes

Les 29 et 31 août, le protocole « hurlements provoqués » a rassemblé agents du Parc, lieutenants de louveterie, chasseurs et naturalistes, de la haute Tarentaise jusqu'aux 3 Vallées. L'objectif était de confirmer la présence des meutes et le statut de reproduction pour l'année 2022. La reproduction a été confirmée pour la meute présente dans la vallée du Ponturin.

Les refuges

Maison du Parc national de la Vanoise

Le 5 juillet, à l'occasion de la tenue du conseil d'administration du Parc, a été inaugurée la nouvelle maison du Parc national de la Vanoise au rez-de-chaussée du refuge de Rosuel. Le point info Vanoise a été réaménagé, avec le soutien financier du conseil départemental de la Savoie, et de France Relance. Sophie Dunajev et Nicolas Vernon, ont assuré l'animation de la maison du Parc du 20 juin au 7 septembre, avec l'information des visiteurs, des stands pédagogiques, et des sorties naturalistes. Une exposition sur la vie de la marmotte, réalisée par des agents du Parc, a occupé tout l'été la salle d'animation.

Col du Palet

La nouvelle gardienne du refuge du Col du Palet, Julie Rezer (ex-gardienne du refuge de Vallonbrun au-dessus de Lanslevillard) a eu un démarrage difficile. Le refuge du col du Palet n'a plus été gardé à partir du 17 juillet, du fait de l'absence d'eau pour le fonctionnement du refuge. Deux jeunes, salariés du Parc, ont assuré la surveillance du refuge jusqu'à fin août. Contrairement aux hivers passés, il n'a pas été gardé non plus cet hiver 2023.

Entre le lac

Les problèmes d'eau ont affecté aussi le refuge d'Entre le Lac et l'alpagiste Gérard Trésallet. Le Parc a autorisé la modification du captage d'eau au-dessus du refuge d'Entre le Lac, et ultérieurement la mise en place de citernes. Gérard Trésallet a pu prélever de l'eau directement dans le lac du Grat-taleu, l'exutoire du lac ne coulant presque plus.

Rosuel

Depuis juin 2022, Béatrice Grelaud assure seule la gestion du refuge de Rosuel. Avec bien sûr une équipe de salariés. 2022 a vu la mise en place d'une aire de bivouac à proximité du refuge, pour ceux qui parcourent le GR 5, cela en accord avec la mairie et le camping des Lanchettes. Un projet de nouvelle scénographie à l'intérieur du refuge est en cours.

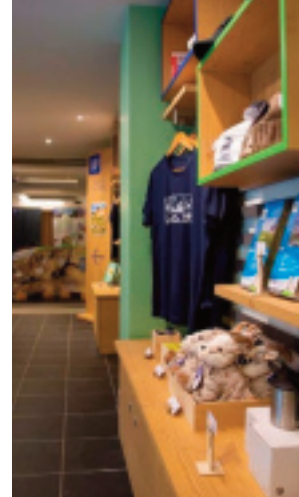
Directeur du Parc

À noter la visite du directeur du Parc national de la Vanoise, Xavier Heude, avec le chef de secteur Peio Dourisboure, les 26 et 27 juillet 2022, qui ont rencontré les gardiens du refuge d'Entre le Lac et du refuge du Mont Pourri, avec, entre les deux, une nuit dans le local des gardes du refuge du Col du Palet.

Animations

Réaménagement

En 2022, l'intérieur du Point-Info Vanoise (PIV) a été totalement réaménagé pour mieux accueillir et sensibiliser les visiteurs. Le nouveau PIV a été inauguré et rebaptisé « Maison du Parc » lors du Conseil d'Administration qui s'est déroulé à Peisey-Nancroix le 5 juillet. Les nouveaux aménagements et l'exposition sur le thème de la marmotte ont été appréciés des randonneurs nombreux : plus de 6 000 personnes sont passées à la Maison du Parc cet été.



Les animations

Le Parc a participé à l'animation de différents événements comme la Grande Odyssée le 14 janvier 2022, Nordic en fête, Croq'rando, le Printemps de Rosuel le 13 avril 2022, la fête du 15 août et le brame du cerf.



Papillons de nuit

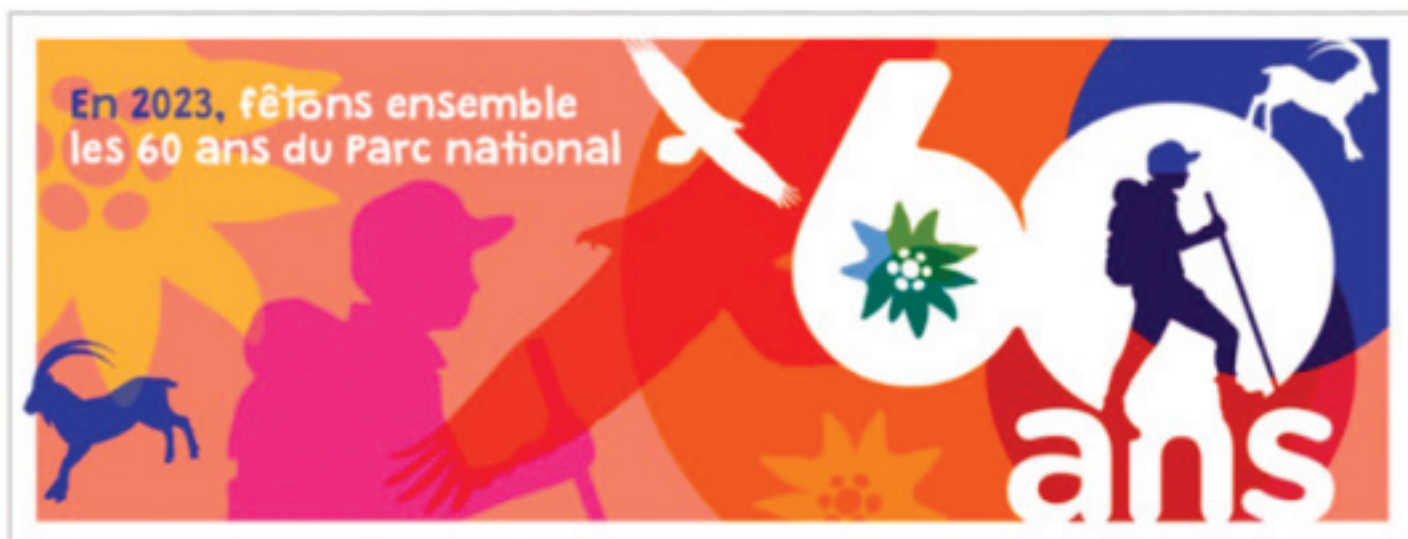
À noter la très belle animation de Philippe Francoz, spécialiste des hétérocères (papillons de nuit) le 25 juillet 2022.

Observation des bouquetins

Les agents du Parc ont assuré des points longue-vue aux Lanches, tous les mercredis après-midi des vacances de février et d'avril. Cela pour permettre l'observation de bouquetins, de cervidés ou autres et de répondre aux questions que les touristes se posent sur la vie de la faune en hiver.

Et maintenant place à 2023, le Parc national de la Vanoise fête ses 60 ans !

Cet anniversaire, c'est d'abord une fête qui se déclinera en rendez-vous et rencontres tout au long de l'année, dans un esprit de convivialité, de découverte et de partage. L'équipe du Parc s'est mobilisée à cette fin et une large place sera laissée aux initiatives locales. Un anniversaire, c'est aussi l'occasion de se retourner sur le chemin parcouru en rappelant l'incroyable aventure humaine qu'a constitué la création de ce premier parc national français. C'est bien sûr imaginé et préparé l'avenir, car le Parc a toujours été un acteur de son temps. La Vanoise fait face à de nouveaux défis et c'est ensemble - institutionnels, professionnels économiques, associatifs, habitants bien sûr - que nous y répondrons et que nous y écrivons les prochaines pages de son histoire.



Dans le cadre de la gestion durable de la forêt communale de Peisey-Nancroix, une coupe de bois dans la parcelle 18 a été effectuée en mai 2023. La parcelle 18 fait 12ha, elle est composée d'écépées et de mélézes.



En quoi une coupe de bois, c'est bon pour les citoyens et l'environnement ?

En effet, tout au long de sa vie, en poussant, un arbre séquestre du carbone, participant à la lutte contre le réchauffement climatique. Une fois coupé, le bois n'absorbe plus mais continue de stocker le CO₂ assimilé.

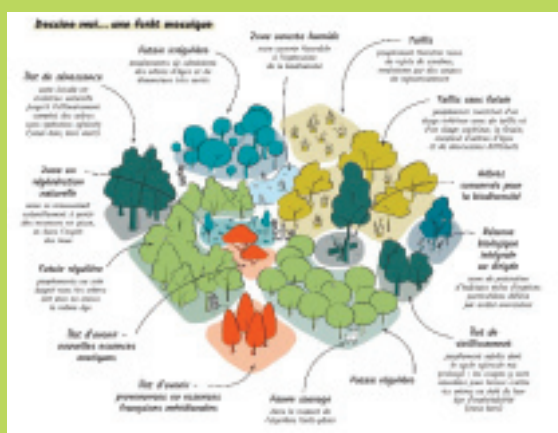
En forêt communale, les coupes de bois répondent à un cadre strict, elles sont éco-responsables et permettent de

renouveler les forêts. Les coupes tiennent compte de l'équilibre fragile de la faune, la flore ainsi que des habitats.

Avec une gestion forestière adaptée, **le renouvellement est maîtrisé et guidé.** Le forestier ne prélève pas plus que ce que la forêt ne produit. Par exemple, la dernière coupe dans la parcelle 18 a été réalisée en 2002 où 450 m³ ont été prélevés. Ce stock s'est plus que reconstitué depuis avec la croissance des arbres (1 000 m³).

Une forêt mosaïque

Enfin, dans le contexte de changement climatique il est très important d'avoir une forêt mosaïque c'est-à-dire une forêt avec des espèces d'arbres différents de tous âges. La coupe de ces arbres nous permettra ainsi de façonner la forêt de Peisey Nancroix et de la rendre la plus résistante possible aux aléas climatiques futures.



En plus de contribuer positivement à tous les défis de la transition écologique, la production de bois est une activité économique vertueuse. Elle fournit en effet un matériau renouvelable permettant de répondre aux besoins de la société en termes de construction, d'énergie, de papeterie, et bien d'autres domaines ! La filière forêt-bois se substitue à des modèles de développement à empreinte carbone bien plus élevée et emploie près de 400 000 personnes en France, avec des métiers et savoir-faire diversifiés.

Dans la parcelle 18 ce n'est pas moins de 335 arbres qui ont été marqué pour être coupés pour un volume de 600 m³. Cette parcelle sera exploitée par câble mat par l'entreprise Sellier basée en Isère.

Comment ça marche un câble ?

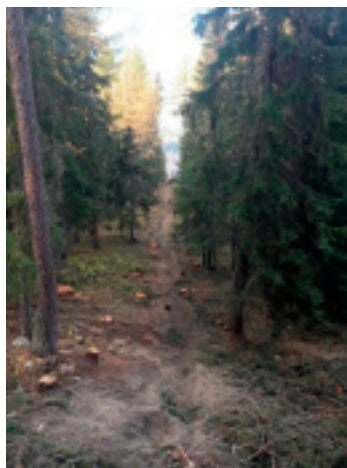
Pour permettre le passage du câble, une ligne de quatre à six mètres de large est réalisée dans la forêt. Sur la parcelle à exploiter, un câble porteur est tiré. Il est soutenu par des pylônes. Sur ce câble, un chariot circule, soulève la grume via une élingue et la dépose au bord d'une route forestière ou d'une piste. Le tas de bois peut alors être transporté par un camion.

Cette technique d'exploitation est un vrai savoir-faire qui malheureusement se perd. Seules seize entreprises en France se sont spécialisées dans ce domaine.

Cette méthode permet d'exploiter des bois dans des zones de forte pente sans avoir à créer des routes et pistes d'accès.

Dans la parcelle 18, trois lignes de câble sont prévues. Cela permettra de passer en récolte l'ensemble de la parcelle.

À la suite de cette exploitation, le passage en coupe sera effectivement visible. Mais la nature ne tardera pas à reprendre ses droits. En seulement quelques années les lignes de câble se refermeront et cette opération aura permis de rajeunir la forêt et de contribuer à l'approvisionnement d'une filière locale en un matériau renouvelable.



Coupe à câble réalisée dans la forêt communale de Séez en 2021.





Directeur de la publication : Guillaume Villbord / Conception : Béatrice Koumanov / Crédit photo : Béatrice Koumanov - Benoît Richermoz - Charlie Barnett - Marie Neige Pocard - Sophie Dunajev - Stéphane Mele / Impression : Edelweiss / Édité gratuitement par la mairie de Peisey-Nancroix



COMMUNE DE
**Peisey
Nancroix**

Mairie de PEISEY-NANCROIX

rue de l'école des Mines

73210 PEISEY-NANCROIX

Tél. +33 (0)4 79 07 92 33

mairie@peisey-nancroix.fr

Du lundi au vendredi 8h30 - 12h

www.peisey-nancroix.fr